



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladie de Parkinson

Question écrite n° 125587

Texte de la question

M. Philippe Tourtelier attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la prise en charge des personnes atteintes de la maladie de Parkinson. Des engagements publics ont été pris « pour fixer un plan de travail et d'action, à partir des vingt mesures prioritaires évoquées dans le livre blanc par les associations », et ce, avec des propositions concrètes faites « avant la fin de l'année, pour une mise en oeuvre au début de 2012 ». Plus de 150 000 malades atteints de cette affection neurodégénérative, ainsi que leurs aidants, attendent une concrétisation d'engagements régulièrement exprimés. La prise en charge des patients, le soutien à leur famille et l'accès au traitement sont toujours aussi urgents que problématiques. Quelle que soit sa forme l'adoption d'un « plan Parkinson » ne peut plus tarder. Déjà, les financements ne suivent pas et il s'inquiète, notant qu'aucun crédit spécifique n'a été prévu, ni dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale rectificatif pour 2011, ni dans celui du projet de loi de finances pour 2012. En sera-t-il de même pour les décisions évoquées récemment ? Il le remercie de prouver, par les faits, avant le 31 décembre 2011, que sa parole est vraie.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Tourtelier](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 125587

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2011, page 13523

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)